



COMITE DE DIRECTION

PROCÈS-VERBAL

N°12

Réunion du : mardi 7 juin 2022

À : 18h00

Présidence : M. Patrick BEL ABBES

Présents : MM. Christophe BELLARD (visio), Christophe VIDUSSI (visio), Patrick GRECO (visio), Joël GRISONI, Jean-Maurice VALET, David LUCHARD (visio), Mehdi AABID (visio), Olivier AMOUREUX (visio), Grégory LA CARIA (visio)

Excusé(s) : Mme Béatrice ZIZZI, MM. Jean-Luc QUEIRAS, Gilles CHALVET, Daniel ROUIT, Richard PEREIRA, Marc CHIRON, Pierre VALENSI, Thierry BALLAND, Oualid KRID, André BODJI

Assistent : Mme Sylvie POIGNET-TESTU, MM. Simon AMZALLAG (président de la CDA), Pierre Yves BERNIER, Benjamin SALERNO

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par **toute personne directement intéressée** dans un délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard le 22 du mois). Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision **sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs** ; Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel (**pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes) l'appel doit être introduit dans les QUARANTE HUIT HEURES**). L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyée d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Les décisions prises en 2^{ème} instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3^{ème} et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure écrite ci-dessus. Conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement Disciplinaire annexé aux



Règlements Généraux de la FFF, seront imputés au club appelant dont la responsabilité et/ou celle d'un de ses licenciés est reconnue, même partiellement.
Le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes officielles ou non, dont l'audition est Jugée utile,

ORDRE DU JOUR

Approbation des comptes rendus des PV :

PV du Comité de Direction du 2 mai 2022, le PV est adopté à l'unanimité

Informations du Président :

Le Président félicite le secrétariat et Benjamin pour leur travail et leur implication pour l'organisation de l'AG et des finales.

Organisation de l'AG :

Rappel de l'ordre du jour et des interventions des commissions

Organisation des Coupes des Alpes :

Finales le 12 juin 2022 à GAP

Candidatures :

BMF Mehdi BENAÏSSA (si réussite aux tests d'entrée)

Délégué : Franck ODDE réponse sera faite

Juriste : une candidature a été reçue, une deuxième arrive

Manifestations :

Journée olympique et para olympique le 26 juin à Oraison : le District sera représenté

Match caritatif Cameroun/gap le 25 juin : le District sera représenté

Démission :

M. Daniel Ferrando informe de sa démission de la Commission des Terrains, le CD le remercie pour son dévouement

Dispositions financières :

Révision des tarifs pour la saison 2022/2023, accord du CD

Réunion générale des Arbitres :

Le Président Patrick BEL ABBES félicitations Simon et les membres de la CDA pour la réunion du 4 Juin (ateliers et groupe de travail), les retours sont très positifs.

Insultes :

Le Président informe les membres du CD du message insultant reçu par le secrétariat le 3 juin 2022. Une main courante a été déposée. Le Comité de Direction se réserve le droit de déposer plainte.



Informations des Commissions

Organisation des 40 ans du District : discussion sur le programme

Labels : JEUNES :

Argentière, renouvellement, pas éligibles

OBSC, éligibles label espoir, avis favorable (sous réserve des derniers éléments à fournir)

ESMD, label espoir, avis favorable

FUTSAL :

MVR niveau excellence, avis favorable

CSR : Demande un délai de 3 semaines entre les tours différents de coupes (délais appel)

Prochaine réunion du Comité de Direction sur convocation

Le Président
Patrick BEL ABBES

Le Secrétaire
Christophe VIDUSSI

